

## Municipalité de Saint-Anicet



### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, donne avis public conformément à l'Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, **le lundi 6 février 2022 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

---

***Nature et effets : 2023-0001***

La demande de dérogation mineure consiste de permettre que le lot projeté 6 507 253 soit d'une largeur de 41.01 mètres au lieu de 45 mètres.

***Identification du site concerné : 3862, route 132***

---

***Nature et effets : 2023-0002***

La demande de dérogation mineure consiste de permettre le lotissement d'un lot ayant une largeur de 15 mètres au lieu de 45 mètres ayant des décrochés et de permettre le lotissement d'un deuxième lot ayant des décrochés afin de séparer les superficies en culture et les superficies boisées.

***Identification du site concerné : Lots 4 670 745 & 4 673 104***

---

***Nature et effets : 2023-0003***

La demande de dérogation mineure consiste de permettre la construction d'un garage attenant à la maison ayant une marge de recul latérale droite de 1.07 mètre au lieu de 2 mètres.

***Identification du site concerné : 996, rue Deguire***

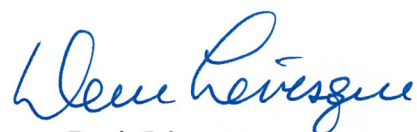
---

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

PRENEZ AVIS que tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes de dérogations mineures par courrier ou par courriel aux adresses ci-dessous jusqu'au 6 février 2023 à 16 h :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : [dg@stanicet.com](mailto:dg@stanicet.com)

Donnée à Saint-Anicet, ce 11 janvier 2023.



Denis Lévesque  
Directeur général et greffier trésorier